



Nom d'usage de la femme divorcée en cas de remariage

Par floflo37

Je viens de me marier(mairie) avec Monsieur X, divorcé.

J'ai décidé de porter son nomX.

Son ex-femme avait par jugement eu droit d'usage du nom de sonex-mari car 2 enfants de Monsieur X à charge.

Elle continue à utiliser le nom de son ex-mari ...

Je ne le souhaite pas: il ne peut pas y avoir 2 Mme X , non ??

A t'elle le droit de continuer à utiliser le nom de son ex-mari, même si celui-ci est remarié ?